

Le jour du dépassement capitaliste

Publié le 18 octobre 2022 dans L'Echo

Depuis la résurgence des idéologies nationalistes et étatistes, la population est bombardée d'argumentaires manichéens qui stigmatisent les riches, les étrangers, ou encore les multinationales. Il y a quelques jours en France, un célèbre magazine, symbole de la Liberté et de la République, a calculé pour ses lecteurs le « jour du dépassement capitaliste ». L'idée est très simple : nous devrions apprendre à compter les jours au-delà desquels une entreprise basculerait du côté obscur de la force en agissant de manière immorale à l'égard de ses salariés.

Ce « jour du dépassement capitaliste » peut être calculé pour chaque entreprise à partir du ratio entre les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale. Plus ce ratio est élevé, plus le « jour du dépassement capitaliste » est rapidement atteint. Pour une entreprise dont les dividendes versés seraient égaux à la masse salariale, le « jour du dépassement capitaliste » serait atteint dès le début de l'année : les salariés ne feraient que travailler pour les actionnaires 365 jours sur 365. « Annus horribilis », c'est une évidence.

Même si l'absurdité de l'idéologie n'atteint pas le sommet qu'elle avait atteint en 1968 lorsque la formule « il est interdit d'interdire » était sur toutes les lèvres des rebelles parisiens, nous n'en sommes pas très loin. Cette vision manichéenne, qui oppose salariés et actionnaires, est non seulement purement statique, mais elle n'envisage aucune alternative et ignore complètement la notion de risque.

Prenons-là au pied de la lettre. Il conviendrait donc de privilégier les entreprises « vertueuses » qui ne versent aucun dividende à leurs actionnaires « inactifs » et permettent ainsi à ses travailleurs de ne pas être « exploités par les capitalistes ». Quelles sont les pistes alternatives que l'entreprise peut alors explorer ? Au lieu de verser des dividendes, elle pourrait agir comme Balthazar Picsou et gonfler ses réserves « inactives » de cash, ou racheter ses propres actions, ou encore adopter une vision productiviste en réinvestissant tous ses profits dans une course à la croissance. Où est la vertu ? Quel est le progrès ? Dans un tel cas de figure, les thuriféraires de l'interventionnisme étatique proposeraient certainement de calculer d'autres « jours de dépassement » basés sur l'accumulation de cash, le rachat d'actions, ou le taux de réinvestissement des profits. La boucle serait bouclée. Face à la menace d'être ostracisée sur les réseaux sociaux, l'entreprise n'aurait plus qu'une seule politique « morale » à suivre : celle ne plus rien « dépasser ».

A y réfléchir un tant soit peu, aucune de ces stratégies n'est universellement supérieure aux autres. Il est absurde de considérer que le versement de dividendes est une option plus immorale ou moins efficace que les autres options. Lorsque les perspectives de croissance se dégradent, verser des dividendes plus élevés peut très bien se révéler être le seul moyen de conserver ses actionnaires et de ne pas périlcliter.

Etablir une hiérarchie systématique est même dangereux car cela revient à biaiser la comparaison que toute entreprise doit faire entre son coût du capital et la rentabilité attendue de ses projets. Condamner, par exemple, une entreprise parce qu'elle verse des dividendes, rachète ses actions, ou accumule son cash, pour qu'elle donne la

priorité au réinvestissement de ses profits, cela revient à favoriser les modèles de croissance productiviste. Savez-vous comment se terminent souvent les stratégies de fuite en avant par la croissance ? Par la faillite. Les actionnaires rincés et les salariés licenciés sont alors sur le même pied d'égalité. Le "jour du dépassement capitaliste" n'est alors plus d'aucune utilité.

Chaque entreprise est fondamentalement unique et les personnes les mieux placées pour déterminer le bon niveau des dividendes, ne sont ni les politiciens, ni les fonctionnaires, ni les journalistes, et encore moins les professeurs d'université. L'attribution et le montant des dividendes sont proposés par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui prend alors la décision. La véritable question est de savoir quelle doit être la présence des salariés dans les conseils d'administration et quelle politique d'actionnariat salarial il convient de mener.

Mikael PETITJEAN